

Cette lettre est assez longue, et elle répète au moins trois fois qu'il ne convient pas d'honorer d'un culte public les saints de l'ancienne loi, toujours pour la même raison qui varie un peu dans l'expression, il est vrai, mais non quant au sens. Et donc, on conçoit que, après un pareil écrit, signé par un saint et un docteur tel que saint Bernard, des hommes, d'ailleurs animés des meilleures intentions à l'égard de notre Sainte, et sans doute comme saint Bernard lui-même, aient pu cependant se poser cette question ou ce problème, à savoir : « Sainte Anne appartient-elle à l'Ancien Testament ou au Nouveau ? Peut-on sûrement la ranger parmi les rares privilégiés pour qui le saint Docteur fait exception, parce qu'ils furent les contemporains de la Vie véritable incarnée parmi nous et qu'ils moururent en quelque sorte dans ses bras ? »

Au dix-huitième siècle, le jésuite Guyet, évidemment fatigué de toutes les discussions qui existaient encore de son temps sur ce sujet, a décidé que sainte Anne appartient sans conteste au Nouveau Testament, (1) et il semble que Benoît XIV, après lui, ait adopté ce sentiment, mais il y a de l'apparence que les liturgistes de saint Pie V, préposés par lui à la révision du Bréviaire, n'avaient pas osé trancher la question. La trouvant insoluble, comme de fait elle l'était et le sera toujours, ils avaient cru bon de tout concilier en permettant la continuation de la fête de sainte Anne aux communautés qui désiraient la conserver, mais en l'éliminant du Bréviaire général ou de la liturgie universelle.

Où ni la foi, ni la morale ne sont en cause, l'Eglise ne se croit pas obligée d'intervenir et de clore les débats. Comme Dieu, « elle livre le monde aux disputes des hommes, » c'est-à-dire tout ce qu'il n'est pas strictement de son domaine. A propos de la fête de sainte Anne, le même Benoît XIV dit un mot qui peut paraître singulier en pareille circonstance, mais qui explique très bien la conduite habituelle de l'Eglise : *Romani Pontifices fortasse passi sunt : »* Les Pontifes romains ont laissé faire à tout risque, ou plus littéralement, « ont souffert que cette fête fut célébrée (2).

(1) Car. Guyeto (Authore) *Heortologia*, ut supra, in fol., Urbini, 1728, p. 39.

(2) *Semper enim Occidentalis Ecclesia, ut suo loco dicemus, restitit augendo aut dilatando cultui Sanctorum veteris Testamenti, Romani vero Pontifices*